UCLouvain

FIAL3CE

2017 - 2018

Certificat de recherche en philosophie et lettres

A Louvain-la-Neuve - 1 année - Horaire de jour - En français
Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **optionnel**
Activités en anglais: **optionnel** - Activités en d'autres langues : **optionnel**
Activités sur d'autres sites : **optionnel**
Organisé par: **Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)**
Sigle du programme: **fial3ce**

Table des matières

Introduction 2
Profil enseignement 3
- Programme détaillé 4
  - Programme par matière 4
  - Cours et acquis d'apprentissage du programme 4
Informations diverses 5
- Conditions d'admission 5
- Evaluation au cours de la formation 6

FIAL3CE - Introduction

INTRODUCTION

FIAL3CE - Profil enseignement

FIAL3CE Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Le stage de recherche s'effectue sous la responsabilité d'un copromoteur ou d'un conseiller, membre académique ou scientifique permanent de l'UCL, qui est le répondant du doctorand vis-à-vis de son institution d'origine.

Sauf cas particuliers, appréciés par la faculté, la durée totale du (ou des) séjour(s) du doctorand à l'UCL ne peut être inférieure à 6 mois et ceux-ci ne peuvent être échelonnés sur plus de 4 ans.

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCL, un référentiel d'acquis d'apprentissage précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maitrisés par l'étudiant ?".

FIAL3CE - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions spécifiques d'admission

Pour être admissible à ce certificat, l'étudiant doit être engagé dans une recherche de niveau doctoral dans le cadre d'une convention de recherche reconnue officiellement par l'UCL.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».